

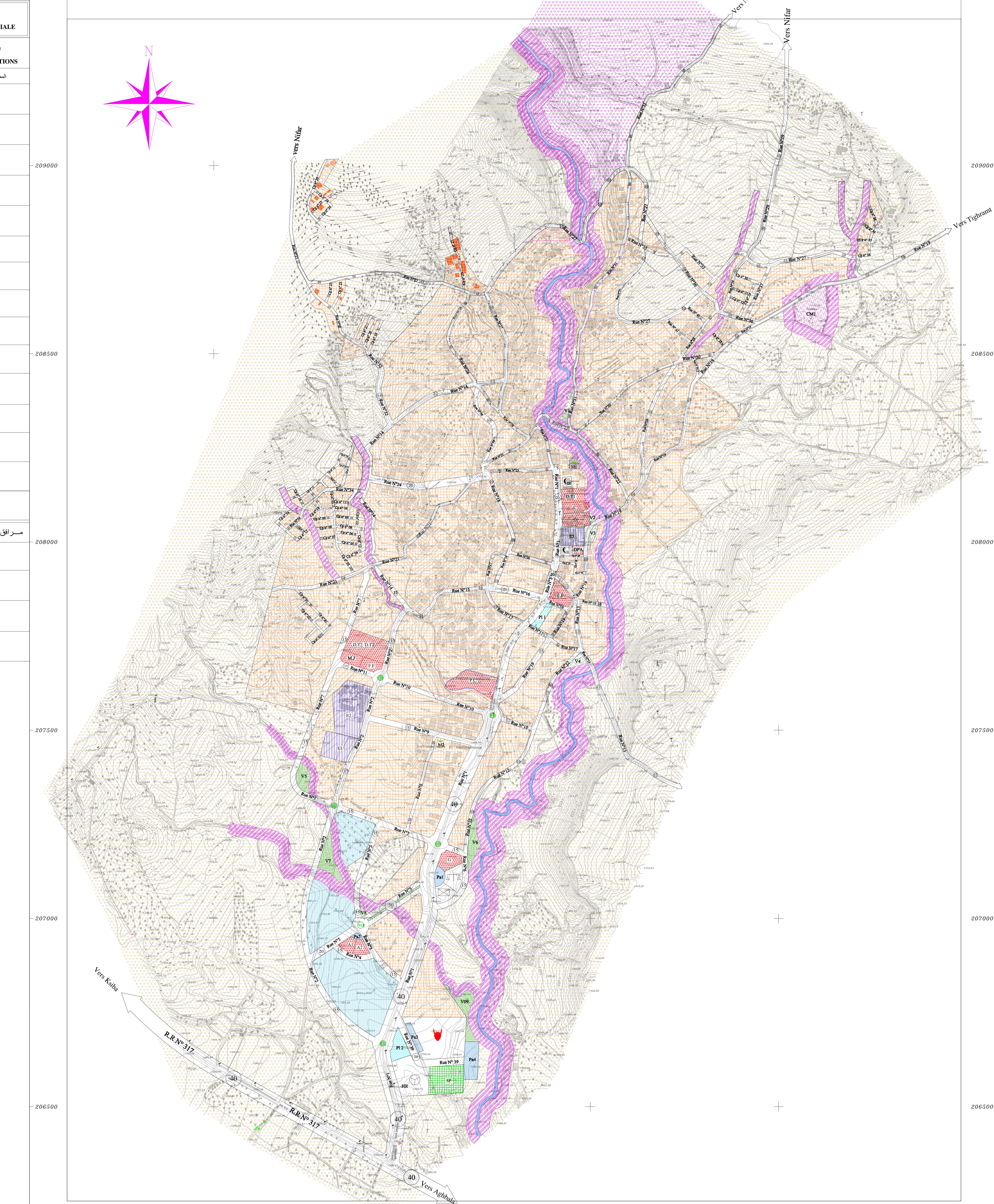
نظام تصميم التنمية

REGLEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

المنطقة ZONES	الرمز PRESENTATION GRAPHIQUE	المساحة المحددة Superficie minimale des lots	ارتفاع المباني Hauteur maximale des constructions	المصالح العامة ومرافق الحياة الاجتماعية SERVICES PUBLICS ET INSTALLATIONS DE LA VIE SOCIALE
				superficie constructible et renouvellements complémentaires Superficie constructible et renouvellements complémentaires
Habitat continu en R+2	سكن متصل (طابقين)	100 m ²	12,00 m	- Cours 16 m ² - Cuisine 9 m ² - Encorbellement sur les voies de 12 m et plus
Zone Villa	منطقة البناء	En Bande =200m ² Jumelée =280m ² Isolée =300m ²	8,50 m	- Retrait par rapport aux riveaines et cp : 4m - Retrait par rapport aux voies carrossables : 5m
Zone vivrière	منطقة التثمير	5000 m ²	4,00 m	- La surface constructible 1 / 20 maximum y compris les dépendances - Un retrait minimum de 4m par rapport aux limites séparatives
Zone non aédictandi	منطقة حرمة من البناء	Néant	Néant	Néant
VORIE ET ESPACES VERTS				
voie	طريق			طرق ومساحات الخضراء
DESIGNATIONS	تصنيفها	L'EMPRISE	عرض الطريق	ملاحظات
VOIE DE L'ETAT	طريق دولية			
VOIE DE LA COMMUNE	طريق الجماعة			
VOIE DE CARROSSABLE	طريق السيارات			
R.R N° 317	40 m	Existante		
Rue N° 1	40-20m	A créer		
Rue N° 2	15m	A créer		
Rue N° 3	15m	A créer		
Rue N° 4	15m	A créer		
Rue N° 5	20-30m	A créer		
Rue N° 6	15m	A créer		
Rue N° 7	15m	A créer		
Rue N° 8	12-8m	A créer		
Rue N° 9	15m	A créer		
Rue N° 10	12m	A créer		
Rue N° 11	15m	A créer		
Rue N° 12	10m	A créer		
Rue N° 13	12m	A créer		
Rue N° 14	08-12m	A créer		
Rue N° 15	10m	A créer		
Rue N° 16	10-20m	A créer		
Rue N° 17	8-10-12m	A créer		
Rue N° 18	10m	A créer		
Rue N° 19	8-10-15m	A créer		
Rue N° 20	8m	A créer		
Rue N° 21	8-10m	A créer		
Rue N° 22	8m	A créer		
Rue N° 23	8m	A créer		
Rue N° 24	20m	A créer		
Rue N° 25	8m	A créer		
Rue N° 26	12-8m	A créer		
Rue N° 27	10m	A créer		
Rue N° 28	10-8m	A créer		
Rue N° 29	10m	A créer		
Rue N° 30	8m	A créer		
Rue N° 31	8m	A créer		
Rue N° 32	15-8m	A créer		
Rue N° 33	40m	Existante		
Rue N° 34	08m	A créer		
Rue N° 35	08m	A créer		
Rue N° 36	10m	A créer		
Rue N° 37	08m	A créer		
Rue N° 38	12m	A créer		
Rue N° 39	20m	A créer		
Rue N° 40	08m	A créer		
Rue N° 41	08m	A créer		
Rue N° 42	08m	A créer		
Rue N° 43	10m	A créer		

المصالح العامة ومرافق الحياة الاجتماعية

SERVICES PUBLICS ET INSTALLATIONS DE LA VIE SOCIALE



ROYAUME DU MAROC	
MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL	
الملكية المغربية وزارة التعمير و إعداد التراب الوطني	
إقليمبني ملال	
PROVINCE BENI MELLAL	
الجامعة القروية لتizi نيسلي	
COMMUNE RURALE DE TIZI N'ISLY	
تصميم تمهيد الكتلة العرانية القروية لتizi نيسلي	
PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION RURALE DE TIZI N'ISLY	
Vu par le Directeur de l'Agence Urbaine de Beni Mellal : EL HASSAN HEDDA	PDAR NUMERO : 05/2014
Echelle : 1 / 5000	Planche : 1/1
Signature : CHIHAB MOHAMMED ARCHITECTE	Date : Janvier 2015

